

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

J'ai un projet de travaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray ?

Avec le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne.

Gratuit, simple et rapide.
Laissez-vous guider !

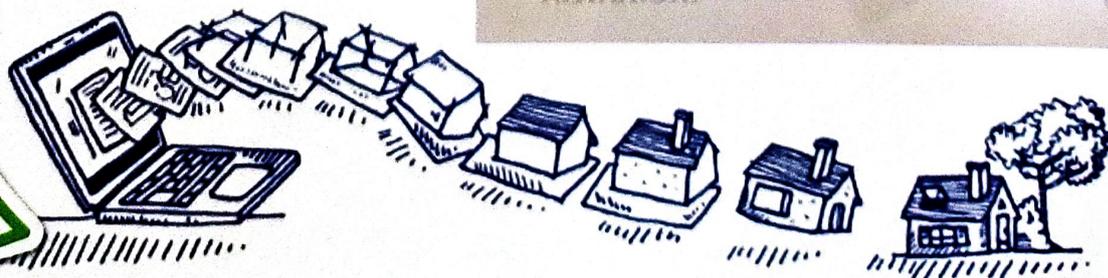
Le dépôt en ligne, c'est...

Un **service accessible à tout moment** et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Une **démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Un **gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



Comment faire ?

Je prépare mon dossier et je trouve les informations sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Bray rubrique Aménager-entreprendre > Aménagement > Urbanisme

www.cc-paysdebray.fr



Pour accéder directement au Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme, je scanne le QR code avec mon smartphone



Le dépôt en ligne est un nouveau service mais n'est pas une obligation pour vous. Votre mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Financé par

